

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011

Les membres du conseil municipal, convoqués le 16 juin 2011 par Daniel MANDON, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 1<sup>er</sup> juillet 2011 à 21 h 00.

Absents excusés :       Alain NADAUD - Jean Baptiste MONTEUX - Jean Pierre BASTY  
                                  Olivier LARGERON - Annick TROUILLET  
                                  Corinne NEEL, procuration à Denise GAMET

## PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal autorise la signature d'un contrat de travail temporaire à mi-temps aux services techniques, du 15 juillet au 30 octobre 2011, rémunéré sur la base du SMIC.

## FINANCES COMMUNALES

L'assemblée admet en non valeur deux créances du service des eaux qui n'ont pas pu être recouvrées par le Trésor Public pour un montant de 708.38 € et autorise l'encaissement d'un remboursement d'assurance de 1599.71 € suite à un sinistre sur un candélabre d'éclairage public.

## AFFAIRES FONCIERES

Afin d'autoriser la construction d'une chambre funéraire sur la commune, le conseil municipal décide de vendre aux Etablissements GEYSSANT, au prix de 40 € HT le M2 établi par le Service France Domaines, une partie du terrain communal situé près du cimetière, Les branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eau potable seront réalisés en régie par les services municipaux et facturés pour un coût de 6 378.86 € HT.

## CINEMA JULES VERNE – EQUIPEMENT NUMERIQUE

Après appel à la concurrence, le cinéma municipal sera prochainement équipé d'un appareil de projection numérique. L'offre de l'entreprise CINE 3 DIFFUSION a été retenue pour un montant de 80 880 € HT, avec une extension des garanties jusqu'à 5 ans pour tous les équipements.

## AFFAIRES JURIDIQUES

Suite au refus du permis d'aménager délivré le 14 décembre 2010 à Madame HAUDECOEUR, qui souhaitait aménager un lotissement derrière l'ancienne usine FIMA, un recours a été déposé devant le Tribunal Administratif. Ce refus avait été motivé par les Services de l'Etat en raison d'une densité insuffisante de l'opération par rapport aux dispositions du schéma de cohérence territoriale Loire-Sud.

Afin d'assurer la défense de la commune dans ce dossier, le conseil municipal autorise le Maire à ester en justice avec le concours de l'avocat qui sera désigné par la Compagnie d'Assurance de protection juridique.

## **AFFAIRES AGRICOLES**

Préalablement à l'élaboration d'un nouveau plan d'urbanisme le conseil municipal a confié une mission d'étude aux services de la Chambre d'Agriculture. Une cartographie des enjeux agricoles sera élaborée avec l'ensemble des agriculteurs qui seront associés à cette démarche, après la saison des gros travaux.

Le coût de cette étude qui s'élève à 8 584 € TTC sera financé à 80 % par la Région Rhône-Alpes et le Département de la Loire.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

- approuve la signature d'une convention relative à l'installation d'un abri bus dans le hameau de la République.
- décide de donner le nom de rue des Frères Marius et Jean-François JOURJON, producteurs d'électricité, à la voie interne de la zone artisanale des Trois Pins.
- approuve le renouvellement de la convention permettant l'organisation du festival « Jazz au Sommet » dans les locaux de l'espace Jules Verne ainsi que le versement d'une subvention complémentaire de 240 € compensée par la location de deux chalets au camping municipal.
- décide de verser une subvention exceptionnelle de 585 € au Centre Musical du Haut-Pilat pour compenser les charges liées au contrôle du « monte personnes »; deux voix sont contre cette prise en charge.
- autorise le renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux du Centre Social pour les permanences de la Maison de l'Emploi.
- prend connaissance de l'avancement des différents chantiers en cours : rénovation du petit gymnase, assainissement des hameaux de la République et Riocreux et voirie communale qui se déroulent conformément aux plannings et budgets prévus.
- est informé de l'organisation des cérémonies suivantes :
  - 2 juillet : inauguration nouvel équipement au camping
  - 9 juillet : remise officielle en Mairie de la Marianne d'Or du développement durable par Monsieur Jacques BARROT, ancien ministre, membre du Conseil Constitutionnel.
  - 12 juillet : inauguration des nouveaux logements Loire Habitat du Lotissement « Les Sources » et visite des opérations de rénovation des logements locatifs «le Pêcher, Bergazzy et le Preynet».
  - 13 juillet : défilé et feu d'artifice du 14 juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h40.